

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 12 MAI 2014 À 18H00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Guy Simard, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18h00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY PHASE 2

275-14-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture requis pour la surveillance des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay Phase 2, la proposition de la firme Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes, a été reçue le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les documents de cette proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires, selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003, adoptée lors de la séance du 17 février 2003, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE
	Anicet Tremblay et Serge Harvey
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003	90
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 1er mai 2014 au garage municipal	79 792,65 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: <u>(pointage + 50) X 10000</u> <u>Prix de la soumission</u>	<u>(90+50) X 10000</u> 79 792,65 \$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	17,55

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité de la soumission reçue et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services en architecture requis pour la surveillance des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay Phase 2 à la firme Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes, pour des honoraires de 79 792,65 \$, taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 228-2014 par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE MARIO- TREMBLAY PHASE 2

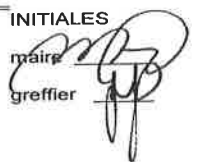
276-14-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie requis pour la surveillance des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay Phase 2, les propositions des firmes BPR Bâtiments inc., Cegertec Worley Parsons inc., WSP Canada inc. et Roche Limitée Groupe-conseil ont été reçues le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003, adoptée lors de la séance du 17 février 2003, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE			
	BPR Bâtiments Inc.	Cegertec Worley Parsons Inc.	WSP Canada Inc.	Roche Itée Groupe-conseil
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003	79	91	73	72
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 1 ^{er} mai 2014 au garage municipal	77 493,15 \$ taxes incluses	87 266,03 \$ taxes incluses	82 828,00 \$ Taxes incluses	74 407,22 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: $\frac{(\text{pointage} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}}$	$\frac{(79+50) \times 10\,000}{77\,493,15\ \$}$	$\frac{(91+50) \times 10\,000}{87\,266,03\ \$}$	$\frac{(73+50) \times 10\,000}{82\,828,00\ \$}$	$\frac{(72+50) \times 10\,000}{74\,407,22\ \$}$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	16,647	16,157	14,850	16,396



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité des soumissions reçues et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services d'ingénieurs requis pour la surveillance des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay Phase 2, à la firme "BPR Bâtiments inc", pour des honoraires de 77 493,15 \$, taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 228-2014 par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY – PHASE 2 (SECTEUR DES GLACES) **277-14-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 2 (secteur des glaces), les soumissions suivantes ont été reçues le 6 mai 2014 :

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Les Entreprises de construction Guy Bonneau ltée (Dolbeau-Mistassini)	3 623 615,00 \$
Construction Unibec inc. (Dolbeau-Mistassini)	3 862 850,00 \$
Les Entreprises de construction OPCR inc. (Chicoutimi)	4 043 282,13 \$
Cegerco inc. (Chicoutimi)	4 088 527,10 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics et monsieur Serge Harvey, architecte, concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour les travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 2 (secteur des glaces), à la firme "Les Entreprises de construction Guy Bonneau limitée" de Dolbeau-Mistassini, pour un coût total de 3 623 615,00 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 229-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTRÔLEURS ET CABINETS DE FEUX DE CIRCULATION (AVENUE DU PONT NORD) **278-14-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de contrôleurs et de cabinets de feux de circulation pour l'avenue du Pont Nord, la soumission suivante a été reçue le 15 avril 2014 :

Prix total – taxes incluses

- Logisig inc. – Québec

81 373,56 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité de la seule soumission reçue, la possibilité de négocier le prix lorsqu'il excède les prévisions budgétaires et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de contrôleurs et de cabinets de feux de circulation pour l'avenue du Pont Nord à la firme "Logisig inc." de Québec, pour un coût total révisé de 79 827,14 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisation #216."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**FONDS DE SOUTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT D'ALMA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE****279-14-2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution 588-28-2006-A, lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2006, afin d'autoriser la création d'une personne morale sans but lucratif sous le nom de « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. » pour promouvoir et favoriser le développement industriel, commercial et économique sur le territoire almatois;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a été constitué à l'origine par le transfert d'une somme de 400 000 \$ provenant de la vente du CÉTAL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà octroyé à ce fonds pour les années antérieures et l'année en cours, notamment, un montant équivalent aux revenus nets de la vente d'électricité aux occupants du CÉTAL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite ajouter une contribution additionnelle de 300 000\$ en 2014;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une contribution financière additionnelle de 300 000 \$ au « Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA) inc. »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**SOUSSIONS – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (NORME 2014-081)****280-14-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée pour l'année 2014, la soumission suivante a été reçue le 5 mai 2014 :

Soumissionnaires :	Prix total – taxes incluses
Signalisation Sag-Lac inc. – Alma	30 122,77 \$
Signalisation Inter-Lignes – Chicoutimi	54 019,59 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2014 à "Signalisation Sag-Lac inc." d'Alma, au prix de 30 122,77 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD – PRODUITS BORÉAL INC. **281A-14-2014**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme Produits Boréal inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme Produits Boréal inc., un terrain situé sur l'avenue de la Technologie, dans le parc industriel Sud, soit une partie du lot 5 108 220, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 9 190 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,75 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD – TRANSFORMATION BORÉAL INC. **281B-14-2014**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat transmise par la firme Transformation Boréal inc. pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser cette vente;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de vendre à la firme Transformation Boréal inc., un terrain situé sur l'avenue de la Technologie, dans le parc industriel Sud, soit une partie des lots 5 108 119 et 5 108 220, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 73 432 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat, dont copie est jointe à la présente pour valoir partie intégrante;

cette vente est faite pour le prix de 0,75 \$ le pied carré, taxes non incluses, dont 1 500 \$ déjà versés à titre de dépôt en garantie, le solde étant payable comptant lors de la signature de l'acte notarié, étant entendu que ce prix ne s'applique pas sur une superficie de 18 034 pieds carrés en raison de la présence de roc;

Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-14-2014

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.


Greffier


maire